Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 073-217301829-20240415-15042024D02_4-AR

MOUXY
Un village d'exception au balcon du lac

Note de présentation du budget primitif 2024
Budget général – commune de Mouxy

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

	BP 2023 + DM	BP 2024 + RAR
Dépenses de fonctionnement	2 845 056.81 €	3 313 632.64 €
Recettes de fonctionnement	2 845 056.81 €	3 313 632.64 €
Dépenses d'investissement	1 215 470.58 €	883 698.00 €
Recettes d'investissement	3 385 103.16 €	3 570 676.14 €

1. La section de fonctionnement

Le budget 2024 a été élaboré en section de fonctionnement avec un équilibre RECETTES/DEPENSES à 3 313 632.64€.

Les dépenses de fonctionnement :

> Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux salaires du personnel, à l'entretien des bâtiments communaux, à l'achat de carburants et d'énergie, et plus généralement à toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1 496 166 € en 2024, soit une diminution de 0.28% par rapport au budget primitif 2023.

	BP 2023 + DM	**BP2024**	**Evolution en valeur**	**Evolution en %**
011 - Charges à caractère général	550 832.08	552 394.00	+1 561.92	+ 0.28%
012 - Charges de personnel	719 365.74	729 200.00	+9 834.26	+ 1.37%
65 - Autres charges de gestion courantes	181 961.25	171 300.00	- 10 661.25	-5.86%
66 - Charges financières	16 500.00	12 272.00	- 4 228.00	-25.62%
67 - Charges exceptionnelles	800.00	1 000.00	+200.00	25%
68 - Dotations aux provisions	200.00	0	- 200.00	
014 - Atténuations de produits	30 700.00	30 000.00	- 700.00	-2.28%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 500 359.07**	**1 496 166.00**	**- 4 193.07**	**- 0.28%**
023 - Virement à la section d'investissement	*1 241 324.55*	*1 717 466.64*	*+476 142.09*	*38.36%*
042 – Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	*103 373.79*	*100 000.00*	*- 3 373.19*	*-3.26%*
Total des dépenses de fonctionnement	**2 845 056.81**	**3 313 632.64**	**468 575.83**	**16.47%**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 073-217301829-20240415-15042024D02_4-AR

Les charges à caractère générale (chapitre 011) dont les principaux postes de dé[illegible] combustibles, carburants : 140K€), les frais de nettoyage des locaux (32K€), les achats de prestation de service (repas de cantine : 71K€), l'entretien des bâtiments publics (35K€) et des voiries (60K€) ainsi que les différents contrats de maintenance (30K€).

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

- Les fluides (électricité et gaz) : + 35K€ pour tenir compte de l'augmentation du prix de l'électricité
- Les contrats de prestations de services : +14K€ avec l'ouverture d'une enveloppe de 10K€ pour faire face à la souscription de nouveaux contrats en cours d'année notamment en lien avec la maintenance du système informatique

Les charges de personnel (chapitre 012) sont constituées du salaire des agents titulaires (288K€) et des agents non-titulaires (210K€) ainsi que des charges de sécurité sociale et de prévoyance (225K€) qui correspondent notamment aux cotisations à l'U.R.S.S.A.F. et aux caisses de retraite. Le montant des charges de personnel augmente de 1.37%, par rapport au budget primitif de 2023, l'année 2023 ayant été marquée par le recours important à des agents de remplacement pour faire face aux arrêts de travail du personnel permanent.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent principalement les indemnités des élus (77K €) et les subventions versées aux associations, à l'ACEJ et à la société coopérative d'intérêt collectif « Planet'bout d'Choux ».

Les charges financières (chapitre 66) rassemblent les intérêts de la dette sont en très légère diminution.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux (taxes foncières, …), aux dotations et subventions (État, région, département) ainsi qu'aux revenus issus de la valorisation du domaine de la Commune (locations, …) et aux redevances perçues sur les usagers des services publics communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 1 754 268 €, soit une augmentation de 4.84% par rapport au budget primitif 2023

	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
70 - Produits des services	131 880.00	138 200.00	6 320.00	4.79%
73 - Impôts et taxes	1 339 693.00	1 394 480.00	54 787.00	4.09%
74 - Dotations et subventions	138 888.00	159 088.00	20 200.00	14.54%
75 - Autres produits de gestion courante	25 300.00	27 000.00	1 700.00	6.72%
013 - Atténuations de charges	35 189.00	10 500.00	-24 689.00	-70.16%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 670 950.00**	**1 754 268.00**	**83 318.00**	**4.99%**
002 - Excédent reporté des années antérieures	*1 169 871.81*	*1 559 364.64*	*389 492.83*	*33.29%*
Total des recettes de fonctionnement	**2 845 056.81**	**3 313 632.64**	**468 578.83**	**16.47%**

Les principales recettes de fonctionnement sont

Les impôts locaux (1 363K€) ;
Les dotations de l'État notamment :

- la dotation de solidarité rurale (41K€),
- la dotation forfaitaire (90K€)
- la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière (19K€) ;

Les redevances perçues sur le service périscolaire (restaurant scolaire et garderies) (125K€) ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 073-217301829-20240415-15042024D02_4-AR

2. La section d'investissement

Le budget 2024 a été élaboré en section d'investissement avec un suréquilibre des recettes par rapport aux dépenses de 2 696 978.14.

Les dépenses d'investissement

> Les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'achat de biens et de matériel, à la construction ou à l'aménagement de bâtiments, aux travaux d'infrastructures et au remboursement en capital des emprunts.

	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
16 - Emprunt et dettes assimilées	100 000.00	101 504.00	+ 1 504.00	1.5%
10 – Dotations, fonds et réserves	5 000.00	30 000.00	+ 25 000.00	500%
Dépenses d'équipement	1 110 470.58	752 194.00	- 358 276.58	- 32.26%
Total dépenses réelles d'investissement	**1 215 470.58**	**883 698.00**	**- 331 772.58**	**- 27.30%**
Opérations d'ordre	*4 235.00*		*- 4 235.00*	
Total dépenses d'investissement	***1 215 470.58***	***883 698.00***	***- 331 772.58***	**-27.30%**

Le détail des dépenses d'équipement (opérations individualisées et chapitres globalisés) est le suivant :

Chapitre/opérations individualisées	Total
CHAP 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 044,00 €
CHAP 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 450,00 €
OPERATION 11 ROUTE DU SARTO	335 000,00 €
OPERATION 12 TERRAIN DE FOOT	74 000,00 €
OPERATION 13 ECLAIRAGE PUBLIC	31 500,00 €
OPERATION 14 EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES	500,00 €
OPERATION 15 BIBLIOTHEQUE	3 500,00 €
OPERATION 16 EQUIPEMENTS DES ST	6 800,00 €
OPERATION 18 PATRIMOINE VERNACULAIRE (LAVOIRS, BASSINS)	4 500,00 €
OPERATION 19 BATIMENT MAIRIE ET SALLE DES FETES	38 000,00 €
OPERATION 20 RESEAUX ELECTRIQUES	68 500,00 €
OPERATION 21 PLATEAU SPORTIF	34 500,00 €
OPERATION 22 BATIMENT ECOLE	25 000,00 €
OPERATION 23 BATIMENT EGLISE	4 200,00 €
OPERATION 26 RESEAUX HUMIDES	8 500,00 €
OPERATION 31 EQUIPEMENTS DES SERVICES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	3 200,00 €
Total général	**752 194,00 €**

Les dépenses d'équipement correspondent pour l'essentiel à des opérations engagées par la mandature précédente ; une décision modificative viendra préciser les programmes d'investissement conduits en 2024 par l'équipe issue des élections de mars 2024
Les opérations d'investissement inscrits au BP 2024 concernent principalement les travaux coordonnées route du Sarto (335K€) ou la mise en œuvre d'un système d'arrosage automatique pour le terrain de foot (74K€).

Les recettes d'investissement

> Les recettes d'investissement proviennent des dotations, des subventions d'équipements, des emprunts ainsi que des excédents de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 073-217301829-20240415-15042024D02_4-AR

	BP 2023 + DM	BP 2024	Evolution en valeur	Evolution en %
10 - Dotations et réserves	72 310.90	130 000.00	57 689.10	79.78%
13 - Subventions d'équipements reçues	112 256.00	20 300.00	- 91 956.00	-81.92%
16 - Emprunts et dettes	1 500.00	1 500.00		
Total recettes réelles d'investissement	**186 066.90**	**152 249.00**	**- 33 817.90**	**-18.18%**
021 - Virement de la section de fonctionnement	*1 241 324.55*	*1 717 466.64*	476 147.09	*38.36%*
Opérations d'ordre	*103 373.19*	*100 000.00*	- 3 373.19	*-3.26%*
Solde excédentaire de la section d'investissement	*1 854 338.52*	*1 600 960.50*	- 253 378.02	*-13.66%*
Total recettes d'investissement	***3 385 103.16***	***3 570 676.14***	**+ 185 572.98**	**+5.48%**

État de la dette

Encours de la dette au 31/12/2024 : 270 650.62€

Vu pour être annexé à la délibération n°15042024D02_4 portant approbation du budget primitif 2024.

Le Secrétaire,
José BONICI

Le Maire,
Armelle PERSON,

MAIRIE DE MOUXY (Savoie)